

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 - 109
En date du 25 novembre 2024

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif "ARCC VOIRIE 2024"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2334-32 et suivants,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Considérant les travaux indispensables pour remettre en état certaines parties de la voirie communale

Considérant les devis de notre bailleur, la Sté Filloux, établi après une étude détaillée de nos services techniques,

N° de devis	Désignation	Montant en € HT	Montant en € TTC
D 23 466	Affaissement sous trottoir – arrêt de bus rue Charles de Gaulle	4 452.49	5 342,99
D 24527	Reprise d'avaloirs rues de Goëlle et Pays de France	1 311.26	1 573,52
D 24590	Reprise des joints de pavés rue Saint-Côme	6 136.66	7 363,99
D 24724	Reprise des trottoirs avenue de la Fosse Chapon	2 017.97	2421,56
D 24725	Pose de ½ sphères rue de la Pommeraye	2 213.20	2 655,84
D 24726	Reprise tranchée et avaloirs rue du Parisis	1 850.93	2 221,12
D 24729	Reprise d'enrobés au carrefour des rues du Poirier aux Chats et Monsieur Le Prince	21 914.27	27 572.56
D 24730	Reprises tampons et avaloirs 19 et 30 rue du Pays de France	2 030.12	2 436,15
D 24731	Reprise des nids de poules allée du Pays de France	3 141.63	3 769,95
D 24732	Bande drainante rattaché au réseau EP rue de la Pommeraye	12 053.16	14 463,79
D 24794	Remplacement de glissière bois route des Bruyères	15 156.76	18 188,12
D 24804	Campagne de nid de poules	7 926.75	9 512.11
	Total des travaux	80 205.20	97 521.69

Considérant qu'il est envisagé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif ARCC Voirie (Aide aux Routes Communales et Communautaires). Ce dispositif d'aide vise notamment à financer des travaux de voirie, de viabilité, d'aménagement et de signalisation sur voirie non départementale.

Considérant que le pourcentage de financement est de 30 % du montant HT des investissements et dans la limite du plafond de travaux subventionnable de 250 000,00 € HT. Ce qui donne le plan de financement suivant

Désignation dépense	Montant HT	Désignation recette	Montant recette
Travaux de voirie 2024	80 205.20	ARCC VOIRIE 2024 financement à 30 %	24 061.56
		Restant à la charge de la ville 60%	56 143.64

Considérant que le montant des travaux est prévu au Budget d'investissement 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Maire de Luzarches,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter auprès du Département du Val d'Oise une subvention d'un montant de 24 061.56 € correspondant à 30% du montant HT des travaux dans le cadre de l'ARCC VOIRIE 2024,

Article 2 : S'engage, à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant des subventions sollicitées et le montant réellement obtenu,

Article 3 : Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2024.

Date d'affichage :

25 NOV. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2024

Application agréée E-legalite.com